



UNSA-Infos - Numéro 458 - 17 février 2009

<http://www.unsa.org/>

**Déclaration d'Alain Olive, secrétaire général de l'UNSA**

## **Sommet social 18 février 2009 : les propositions de l'UNSA**

Pour l'UNSA, la crise que nous traversons n'est pas une crise passagère. C'est une crise globale fondée sur un régime de croissance déséquilibrée au détriment des salariés. Elle est appelée à durer et à s'amplifier si les mesures adéquates ne sont pas prises rapidement. L'UNSA exige des pouvoirs publics un effort en terme de solidarité.

Devant une telle crise, l'UNSA demande un renforcement de la coopération internationale et notamment européenne. L'UNSA déplore un manque de coordination au niveau européen.

C'est ainsi que se mettent en place des plans de relance trop faibles et peu coordonnés : aide à la consommation en Grande Bretagne, aide aux entreprises industrielles en Allemagne et aide aux infrastructures en France.

Nous observons par ailleurs un changement profond de la structure de la demande et de la production. Certains secteurs, comme l'industrie automobile par exemple, sont appelés à décliner alors que d'autres comme le secteur lié aux nouvelles énergies ou aux aides à la personne sont appelés à une forte croissance.

Notre responsabilité d'organisation syndicale est d'aider les salariés des secteurs en déclin frappés par le chômage et de favoriser, notamment par une meilleure formation, les conditions qui permettront de pourvoir les emplois créés par les secteurs en forte croissance.

C'est ainsi que l'UNSA, si elle se félicite de la création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels par l'accord du 7 janvier 2009, regrette que l'alimentation de ce fonds se fasse à moyens constants. En effet les 900 millions d'euros prélevés sur la collecte globale manqueront pour la formation des salariés dans l'entreprise.

1- L'UNSA demande que ce fonds soit abondé à hauteur de plusieurs milliards afin de développer la qualification des salariés touchés par le chômage et les restructurations, ainsi que des jeunes privés d'emplois et favoriser ainsi l'accès et le retour à l'emploi.

2- L'UNSA demande une meilleure indemnisation du chômage partiel.

3- L'UNSA demande une généralisation du contrat de transition professionnelle (CTP) et de la convention de reclassement personnalisée (CRP) pour tous les salariés notamment les salariés en intérim et les salariés en CDD.

4- L'UNSA demande une indemnisation minimale de tous les demandeurs d'emplois.

5- L'UNSA demande la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires instaurée par la loi TEPA. Une telle défiscalisation qui favorise les heures supplémentaires n'est pas pertinente au moment même où les licenciements augmentent notamment parmi les salariés en intérim et en CDD.

6- L'UNSA demande qu'un moratoire gèle les suppressions de 30.000 emplois publics prévus en 2009. Ce gel serait cohérent avec les affirmations maintes fois répétées de tout faire pour sauver l'emploi.

7- L'UNSA demande une augmentation significative des minima sociaux ainsi que du minimum vieillesse.

8- L'UNSA est favorable à une politique salariale plus active aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

C'est en fonction des réponses qui seront données à ces propositions que l'UNSA se déterminera pour les futures mobilisations.

Bagnolet, le 16 février 2009

## Notes

\* Le contrat de transition professionnelle (CTP) mis en place à titre expérimental dans une quinzaine de bassins d'emplois s'adresse aux salariés licenciés pour motif économique dans les entreprises de moins de 1.000 salariés. D'une durée maximale de 12 mois, il comprend des mesures d'accompagnement, des périodes de formation et des périodes de travail au sein d'entreprises ou d'organismes publics. Pendant la durée de ce contrat, et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le salarié en CTP perçoit une allocation égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

\*\* Dans les bassins d'emploi non concernés par le CTP, la convention de reclassement personnalisée (CRP) doit être obligatoirement proposée aux salariés licenciés pour motif économique dans les entreprises de moins de 1000 salariés. D'une durée maximum de 8 mois le salarié pourra bénéficier d'un suivi individualisé, de mesures d'orientation, d'accompagnement, de formation, d'actions de validation des acquis de l'expérience et, si nécessaire, d'un bilan de compétence. Le salarié en CRP perçoit une allocation correspondant à 80 % du salaire de référence les trois premiers mois et à 70% les 5 mois suivants.

## **DOM-TOM : une situation qui nécessite des solutions urgentes**

Depuis quelques semaines, plus particulièrement ces derniers jours, les feux de l'actualité sont braqués sur ce qui se passe Outre-mer et notamment en Guadeloupe et en Martinique. Ils permettent ainsi de jeter une lumière crue sur ces sociétés et les problèmes auxquels elles sont confrontées journalièrement. En faisant un tant soit peu de la provocation : Non l'Outre-mer ce n'est pas seulement la vision idyllique soleil, mer, palmiers et farniente ! Les Outre-mer (il n'existe pas un Outre-mer : l'histoire, la géographie, les problématiques ne sont pas identiques dans les Caraïbes, en Amérique du Sud, dans le Pacifique ou dans l'océan Indien) sont aussi des territoires où plus qu'ailleurs (en Métropole) les difficultés des populations sont prégnantes. Leur retard de développement est patent par rapport à la moyenne tant nationale qu'europpéenne, en voici quelques indicateurs :

- taux de chômage : selon les départements, entre 20 et 24 % de manière globale (métropole 8 %) ; celui des jeunes entre 40 et 55 % (20 % en métropole) ;
- seuil de pauvreté : il est inférieur à celui de l'hexagone de 30 à 40 % et le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté (« domien ») va de 30 à 60 % ;
- prix : quelles que soient les études, la moyenne des prix est supérieure à celle de l'hexagone de 30, 50, voire 70 % ;
- revenus : le revenu disponible brut des ménages est inférieur de 25 à 35 % de celui national
- produit intérieur brut : de manière global, par habitant, il est largement inférieur à celui de la moyenne nationale ou européenne ;
- la moyenne de l'investissement de l'État par habitant est inférieure à la celle nationale ;
- la moyenne du nombre de fonctionnaires par habitant est inférieure à celle nationale ;
- la moyenne du nombre de très petites entreprises est supérieure à celle de la nation ;
- le pourcentage de la population ayant accès au RMI est supérieur à celui de la nation ;
- le pourcentage des personnes ayant recours à la CMU est supérieur à la moyenne nationale.

Et l'on pourrait continuer cette litanie longtemps ainsi (illettrisme, retard scolaire, retard dans les infrastructures...) Ces éléments ne sont pas donnés pour qu'un regard compatissant se porte sur ces territoires. Non, il s'agit là de la réalité que des visites convenues, dans des endroits choisis à l'avance ne permettent pas de voir et d'appréhender.

Mais, il est aussi vrai que les situations personnelles et/ou catégorielles sont diverses et que parfois la tentation est grande pour certains de jouer de la politique du bouc émissaire.

En ce sens, ils semblent oublier que la solidarité n'est pas un vain mot : elle se fait au sein de la population, dans les quartiers, dans les familles, entre amis ou connaissances et permet d'atténuer les difficultés rencontrées.

Cette solidarité s'exprime aussi dans les actions syndicales, secteurs public et privé mêlés. Pétitions, grèves, manifestations,... ont abouti à la mise en place de l'indemnisation du chômage, ont permis de réduire l'inégalité sociale qui a perduré jusqu'à la fin des années 90 en matière de revenus (SMIC) ou de prestations sociales (AF, RMI...).

Alors comment s'étonner de cette montée au créneau pour réclamer du pouvoir d'achat. Le salaire de référence, pour la très grande majorité des travailleurs en CDI, à temps complet, est, pour ceux qui ont la « chance » d'en avoir un, loin d'être le SMIC... Il faut savoir, de plus, que les conventions collectives ne s'appliquent Outre-mer que si on spécifie dans l'accord qu'elles sont étendues Outre-mer !... Ce qui est loin d'être le cas.

Alors, comment s'étonner de la dureté des mouvements sociaux. Ils ne sont que la résultante d'une pauvreté du dialogue social. Par exemple, à la Réunion, les organisations syndicales ont demandé au directeur départemental de l'emploi, depuis le mois de juillet 2008 de réunir les partenaires sociaux afin d'ouvrir des négociations salariales de manière globale (la réponse a été de renvoyer aux Négociations Annuelles Obligatoires et aux discussions de branche ou d'entreprises !...)

Alors comment s'étonner qu'avec la crise que connaissent les DOM-TOM, celle mondiale s'y rajoutant, les exaspérations prennent le pas sur les discours courtois convenus.

Nous ne demandons qu'une chose : que l'on écoute les populations des DOM-TOM, qu'elles soient entendues et que, face aux problèmes posés, des solutions soient trouvées pour le bien de tous, en particulier des plus démunis.

### **Représentants de sections syndicales**

#### **Tout le monde sur le pont**

Comme nous l'avons signalé dans toutes nos publications, la loi du 20 août 2008 a créé le représentant de section syndicale.

L'UNSA peut désigner des représentants de sections syndicales dans toutes les entreprises. Elle peut aussi présenter des listes aux élections professionnelles.

Les fédérations de l'UNSA, les syndicats professionnels sont donc engagés dans la désignation de représentants de sections syndicales.

Les premières informations qui nous parviennent sont encourageantes : en quelques semaines, ce sont plusieurs dizaines de représentantes et représentants de sections syndicales désignés dans toutes les professions. Il s'agit maintenant d'amplifier ce mouvement.

Un premier recensement sera fait au prochain Bureau national.

### **Récession : la confirmation**

La publication par l'Insee des statistiques relatives à la croissance et à l'évolution de l'emploi dans le secteur privé, pour le dernier trimestre de 2008, sont sans surprise. Elles ne sont que la traduction de la forte chute de la production industrielle enregistrée en novembre (-3,6%) et décembre (-2,8%) dernier, du tassement de la construction et du creusement du déficit de la balance commerciale.

Avec un recul du Produit Intérieur Brut de 1,2% sur les trois derniers mois de l'an dernier, l'économie française est donc bien entrée en récession.

Les conséquences de cette baisse de l'activité sur l'emploi salarié ont un impact direct et rapide sur les contrats courts et notamment l'intérim. C'est ainsi qu'au dernier trimestre 2008, 76 600 postes d'intérimaires ont été supprimés, alors que l'emploi salarié total diminuait de 88 700.

Ces chiffres, ainsi que toutes les prévisions annoncées sur l'activité, l'emploi et le chômage, au moins pour le premier semestre 2009, suffisent à souligner la gravité de la crise que traverse notre pays, comme l'ensemble des autres pays industrialisés, dont ceux de l'Union européenne. Face à l'ampleur de cette récession, le plan de relance paraît nettement insuffisant.

L'ampleur même des dégâts économiques et sociaux actuels et à venir démontre aussi qu'aucune solution nationale ne suffira à y remédier.

Plus que jamais, une réponse véritablement coordonnée, au minimum au niveau de l'union européenne, s'impose pour éviter que la tentation du repli national n'aggrave encore la situation.

### **Total annonce des résultats record !**

#### **L'UNSA-Total rappelle que l'excellence économique implique l'excellence sociétale !**

En annonçant les meilleurs résultats de son histoire (13,9 milliards d'euros) et le plus fort résultat net jamais enregistré par une entreprise française, Total s'affirme comme un pôle d'excellence économique et comme un pôle de résistance face à la crise qui secoue l'économie mondiale. Total serait encore mieux armé pour cette crise s'il n'avait dilapidé 29 milliards d'euros en rachats d'actions. L'UNSA-Total a dénoncé ces rachats d'actions qui ont appauvri l'entreprise pour enrichir plus sûrement ceux qui bénéficient d'options d'actions, c'est à dire essentiellement les dirigeants.

Les excellents résultats de 2008 sont pour partie liés à la conjoncture, avec notamment la flambée des cours du baril durant l'été 2008 et le maintien à un très haut niveau des marges de raffinage.

Ils sont aussi le fruit du travail et de la qualité des équipes. Ces résultats pourraient paraître déplacés dans le contexte actuel ; ils ne le sont pas forcément quand ils sont rapportés aux investissements toujours plus colossaux que nécessite l'industrie pétrolière.

Ces résultats posent la question d'un partage équitable entre tous les intervenants : actionnaires et dirigeants qui ont trop tendance à se tailler la part du lion, mais aussi salariés et consommateurs qui sont trop souvent les laissés pour compte, sans oublier les pays hôtes, les fournisseurs et les clients.

L'UNSA-Total demande que soit négocié un meilleur partage dans l'entreprise, et :

- que cessent les pressions sur l'emploi et les salaires ;
- que les salariés soient mieux associés aux fruits de la croissance et aux résultats ;
- qu'il soit mis fin aux fractures sociales au sein du groupe Total et des ses sociétés ;
- que tous les salariés accèdent au capital de l'entreprise par attribution d'actions gratuites.

Pour l'UNSA-Total l'excellence économique doit s'accompagner de l'excellence sociétale.

C'est pourquoi, Total doit, en particulier :

- améliorer sa gouvernance d'entreprise ;
- pratiquer un véritable dialogue social dans l'entreprise sans aucune exclusion ;
- participer à la lutte contre la crise et contribuer encore plus à l'usage raisonné des ressources hydrocarbures ainsi qu'au développement du panier énergétique dans une perspective de développement durable respectueux de l'environnement.

Paris, le 12 février 2009

### ***Négocier vraiment un nouveau statut pour les enseignants-chercheurs***

Pour l'UNSA Éducation, « il est temps pour le ministère de l'Enseignement supérieur de négocier vraiment sur le statut des enseignants chercheurs. La ministre s'est donné deux mois et a désigné une médiatrice. Toute la question est de savoir ce que seront ces deux mois et quelle sera la mission précise de la médiatrice.

L'UNSA Éducation, comme son syndicat Sup'Recherche, considère qu'on ne pourrait en rester au simple retrait du projet et au retour pur et simple au décret de 1984 tel qu'il est. Au-delà, le ministère doit prendre en compte les attentes et les besoins des personnels: l'une des contradictions majeure du moment est la distorsion entre les annonces de milliards qui vont irriguer l'Université et le sentiment de délaissement qui est celui de la communauté universitaire »

### ***Conclusions de la 8<sup>ème</sup> Réunion régionale européenne de l'OIT :***

#### ***dialogue social et travail décent pour sortir de la crise***

La 8<sup>ème</sup> Réunion régionale européenne de l'Organisation Internationale du Travail s'est tenue à Lisbonne du 10 au 13 février 2009. Les 348 délégués représentant de façon tripartite les gouvernements, les employeurs et les travailleurs (dont l'UNSA) de 44 États de l'Europe et de l'Asie centrale ont examiné les meilleurs moyens d'affronter la « première récession de l'ère de la mondialisation ».

Dès l'ouverture des travaux, le Directeur du BIT, M. Somavia, a indiqué que face à la crise, la région Europe et Asie centrale a un rôle particulier à jouer pour parvenir à une meilleure cohérence politique et à une coordination régionale et internationale pour éviter un retour à des politiques protectionnistes.

Il a ensuite mis en exergue six axes d'action sur lesquels les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et l'OIT devraient se concentrer :

- assurer le flux du crédit et stimuler la demande ;
- étendre la protection sociale et les politiques d'emploi particulièrement aux plus vulnérables ;
- soutenir les entreprises productives, surtout les plus petites ;
- garantir la promotion et le respect des droits et principes fondamentaux au travail ;
- renforcer le dialogue social et le tripartisme ;
- maintenir et renforcer l'aide au développement et les investissements vers les pays vulnérables.

Au nom de la Confédération européenne des syndicats, Mme Helena a insisté sur les origines de la crise qui n'est pas due à la rigidité structurelle du marché du travail, mais qui tient plutôt au « capitalisme de casino ». Elle a souligné la nécessité de résister au gel des rémunérations et aux coupes dans la protection sociale ; elle a appelé à un nouveau contrat social qui préserve le modèle social européen.

De son côté, le représentant du groupe des travailleurs a rappelé que les travailleurs et travailleuses ne sont pas responsables de la crise, mais qu'ils en supportent les conséquences. Pour lui, les gouvernements sont responsables devant leurs citoyens et doivent désormais fixer des règles du jeu équitables pour les acteurs du marché. Les banques centrales devraient disposer de conseils consultatifs avec des représentants des travailleurs.

A l'issue des travaux, auxquels ont participé trois Premiers ministres ou vice-premiers ministres, ainsi que 26 ministres du Travail ou des Affaires sociales, les délégués ont adopté des conclusions favorisant le dialogue social et le travail décent en Europe et en Asie centrale pour sortir de la crise.

Ces conclusions, dont nous publierons des extraits dans le prochain numéro d'UNSA-Infos, seront examinées par le conseil d'administration de l'OIT.